



Cablage appartement à la borne téléphonique

Par **fortin**, le **03/11/2011** à **09:11**

Bonjour,

Je viens d'emménager dans un appartement qui a été refais à neuf.

Ca va faire 2 semaines que j'y suis. En faisant les travaux le propriétaire n'a pas fait relier l'appartement à la borne France telecom n'y la télévision je n'ai donc ni télé ni téléphone.

Est ce que les travaux pour faire cabler l'appartement doivent être légalement à ma charge ou à celle du propriétaire?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le **03/11/2011** à **12:38**

Bonjour, avez-vous bien signalé ce problème au bailleur lors de EDL d'entrée ? sinon envoyez lui une LRAR lui demandant de le faire de toute urgence. C'est bien-sûr à sa charge. L'accès TV est une obligation, cordialement